



**BELMONT
– BROYE**

RECOMMANDÉ

Gachoud Bernard La Succession
p.a. Etude Zumbach & Associés
Case postale 566
1001 Lausanne

Réf. SF/PhB/MK
260611_LR voisins

Domdidier, le 16 juin 2026

Mise à l'enquête – secteur Domdidier

N° dossier 2026-6-00443-S
Objet Mise en conformité d'une serre en verre (existante)
Lieu Le Criblet 5, 1564 Domdidier
 article № 27 RF
Requérant Robin Gachoud, Le Criblet 5, 1564 Domdidier

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la demande de permis de construire citée en marge a été jugée de peu d'importance par le Conseil communal qui, se référant ainsi à l'article 85 ReLATeC, la soumet à l'enquête simplifiée.

Comme propriétaire voisin intéressé, vous avez la faculté de consulter le dossier complet au bureau communal et de formuler par dépôt d'un mémoire motivé au secrétariat communal vos éventuelles observations ou oppositions dans un délai de 14 jours.

Le délai commence à courir le lendemain du retrait de l'envoi recommandé au guichet de la poste.

Sans nouvelles de votre part, nous admettrons que vous acceptez le projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Philippe Barbey

Administrateur technique



Anita Moullet

Syndique

RECOMMANDÉ

Madame et Monsieur
Anita et Olivier Perriard
Route de Chany 12
1564 Domdidier

Réf. SF/PhB/MK
260611_LR voisins

Domdidier, le 16 juin 2026

Mise à l'enquête – secteur Domdidier

N° dossier 2026-6-00443-S
Objet Mise en conformité d'une serre en verre (existante)
Lieu Le Criblet 5, 1564 Domdidier
 article № 27 RF
Requérant Robin Gachoud, Le Criblet 5, 1564 Domdidier

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la demande de permis de construire citée en marge a été jugée de peu d'importance par le Conseil communal qui, se référant ainsi à l'article 85 ReLATeC, la soumet à l'enquête simplifiée.

Comme propriétaires voisins intéressés, vous avez la faculté de consulter le dossier complet au bureau communal et de formuler par dépôt d'un mémoire motivé au secrétariat communal vos éventuelles observations ou oppositions dans un délai de 14 jours.

Le délai commence à courir le lendemain du retrait de l'envoi recommandé au guichet de la poste.

Sans nouvelles de votre part, nous admettrons que vous acceptez le projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Philippe Barbey

Administrateur technique



Anita Moullet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. Moullet".

Syndique



**BELMONT
– BROYE**

RECOMMANDÉ

Madame
Sonia da Piedade Ramos Alves
Route de Chany 10
1564 Domdidier

Réf. SF/PhB/MK
260611_LR voisins

Domdidier, le 16 juin 2026

Mise à l'enquête – secteur Domdidier

N° dossier 2026-6-00443-S
Objet Mise en conformité d'une serre en verre (existante)
Lieu Le Criblet 5, 1564 Domdidier
 article № 27 RF
Requérant Robin Gachoud, Le Criblet 5, 1564 Domdidier

Madame,

Nous vous informons que la demande de permis de construire citée en marge a été jugée de peu d'importance par le Conseil communal qui, se référant ainsi à l'article 85 ReLATeC, la soumet à l'enquête simplifiée.

Comme propriétaire voisin intéressé, vous avez la faculté de consulter le dossier complet au bureau communal et de formuler par dépôt d'un mémoire motivé au secrétariat communal vos éventuelles observations ou oppositions dans un délai de 14 jours.

Le délai commence à courir le lendemain du retrait de l'envoi recommandé au guichet de la poste.

Sans nouvelles de votre part, nous admettrons que vous acceptez le projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Philippe Barbey

Administrateur technique



Anita Moullet

Syndique

RECOMMANDÉ

Monsieur
Philippe Godel
Route de Chany 20
1564 Domdidier

Réf. SF/PhB/MK
260611_LR voisins

Domdidier, le 16 juin 2026

Mise à l'enquête – secteur Domdidier

N° dossier 2026-6-00443-S
Objet Mise en conformité d'une serre en verre (existante)
Lieu Le Criblet 5, 1564 Domdidier
 article № 27 RF
Requérant Robin Gachoud, Le Criblet 5, 1564 Domdidier

Monsieur,

Nous vous informons que la demande de permis de construire citée en marge a été jugée de peu d'importance par le Conseil communal qui, se référant ainsi à l'article 85 ReLATeC, la soumet à l'enquête simplifiée.

Comme propriétaire voisin intéressé, vous avez la faculté de consulter le dossier complet au bureau communal et de formuler par dépôt d'un mémoire motivé au secrétariat communal vos éventuelles observations ou oppositions dans un délai de 14 jours.

Le délai commence à courir le lendemain du retrait de l'envoi recommandé au guichet de la poste.

Sans nouvelles de votre part, nous admettrons que vous acceptez le projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Philippe Barbey

Administrateur technique



Anita Moullet

Anita Moullet
Syndique